



## L'APF UN MOUVEMENT NATIONAL

L'Association des Paralysés de France (APF) a été créée en 1933.

Reconnue d'utilité publique, l'APF est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille qui rassemble 23 600 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 15 000 salariés.

Dotée d'un projet unique d'intérêt général « Pour une société inclusive ! », l'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

L'APF porte en elle des valeurs et pratiques démocratiques qui définissent ses orientations et actions. Dans sa charte qui s'inscrit dans la lignée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne : « L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence. »

L'APF milite pour la promotion des droits.

**SIÈGE SOCIAL**  
17, bd Auguste Blanqui  
75013 PARIS

[www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr)



## NOS SITES

55, rue Jean Jaurès  
49124 SAINT BARTHELEMY  
D'ANJOU

26, rue de Terre Neuve  
49300 CHOLET

<https://www.apf49.fr>

**ACCUEIL  
TÉLÉPHONIQUE**  
**02 41 96 91 27**

**Du lundi au jeudi**  
de 8h30 à 12h00 et de 14h à 18h

**Vendredi**  
de 8h30 à 12h00  
et de 14h à 17h30



Atelier Com Personne - 02 41 69 91 14 - Ne pas jeter sur la voie publique

**APF**  
**France**  
**handicap**

**SERVICE**  
**D'ACCOMPAGNEMENT**  
**À LA VIE SOCIALE**  
**SAVS**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
**anjou**



## PUBLIC CONCERNÉ

Adultes de 20 à 60 ans en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés demandeurs d'un accompagnement et bénéficiaires d'une notification délivrée par la Maison Départementale de l'Autonomie du 49

L'agrément est de 50 places



## NOS MISSIONS

Un **accompagnement** et maintien de l'autonomie dans la vie quotidienne

**Insertion professionnelle** et vie sociale



**Evaluer** les capacités et les besoins d'autonomie

**Favoriser** l'accès aux moyens de compensation

**Proposer** une écoute et un soutien à la réalisation des différents projets de vie



## L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

 Assistant de service social  
 Educateur Spécialisé  
 Conseillère en Economie Sociale et Familiale

Complétée par une Direction et un service administratif, financier et logistique commun



LIEU

## D'INTERVENTION



## MODALITÉS D'INTERVENTIONS

Interventions à domicile  
Entretiens individuels au service  
Accompagnements extérieurs

Le SAVS à la demande de la personne accompagnée assure une coordination entre les différents partenaires